

# LE COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VI<sup>e</sup>)

Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.

4<sup>e</sup> ANNÉE | N° 65-66 |

1<sup>er</sup> FÉVRIER 1927

## L'AFFAIRE CATALANE MACIÀ ET SES COMPAGNONS DEVANT LES TRIBUNAUX

Pour détention d'armes de guerre, de munitions et d'explosifs, ont comparu, devant le tribunal correctionnel, le leader séparatiste Francesc Macià et seize de ses compagnons, parmi lesquels l'Italien Rizzoli.

On se souvient comment, au début de novembre, des inspecteurs de la Sûreté générale furent amenés à surveiller certains touristes, particulièrement actifs dans les Pyrénées-Orientales. Les conjurés, bientôt démasqués, furent, pour la plupart, arrêtés ou se rendirent sans résistance, sur l'ordre de leur chef, M. Francesc Macià. Des dépôts d'armes, qu'ils avaient constitués villa Denise, à Prats-de-Mollo, au Mas-Lelong et près de l'étang de la Palme, furent découverts. On y saisit deux mitrailleuses, 150 fusils environ, 363 bombes et 25.000 cartouches.

M. Macià et ses compagnons furent ramenés à Paris. Interrogé, leur chef, ancien député aux Cortès, proclama hautement que l'unique objet de sa vie était de rendre la Catalogne indépendante. Il avait consacré toutes ses forces, toutes ses ressources à l'organisation de son complot ; des Catalans riches de l'Amérique du Sud l'avaient aidé de leurs subsides. De ses compagnons, qui sont, pour la plupart, accusés d'avoir acheté, transporté ou caché des armes, un grand nombre nient. La prévention n'a retenu que ceux contre lesquels existent des charges sérieuses ; vingt-cinq ont bénéficié d'un non-lieu.

Les inculpés étaient 17, tous Catalans, Rizzoli excepté. En voici la liste : Francesc Macià, Josep Morella, Pere Morella, Joan Moragues, Josep Esparch, Martí Vilanova, Juli Figueres, Roc Boronat, Josep Rovira, Josep Garnier Riballa, Artur Coromina, Josep Bordas, Ernest Dalmau, Lluís Morélla, Ramon Fabregat, Ventura Gassol et Arturo Rizzoli.

A côté de cette phalange de patriotes comparaissent également Ricciotti Garibaldi, poursuivi sous la même inculpation.

Le procès a comporté trois longues audiences, qui se sont déroulées les 20, 21 et 22 janvier.

### La première audience.

M. Francesc Macià, vêtu d'un veston kaki avec un col bleu, apparaît le premier au banc des prévenus. Dans la figure maigre et comme taillée dans le roc brûlent deux yeux extrêmement vifs et sympathiques. La plupart de ses compagnons ont revêtu l'uniforme des volontaires : chemise kaki ouverte sur un chandail bleu. Ceux qui sont en civil ont arboré à la boutonnière quelques violettes. Ricciotti Garibaldi est amené le dernier. Le visage rond, le teint coloré, l'air anglosaxon, le prévenu paraît extrêmement préoccupé. Dès l'entrée du tribunal, le président Fredin demande à la défense la plus grande réserve dans ses explications.

Les défenses sont assumées par M<sup>rs</sup> Henry Torrès, Thacon, Coen, Zévaès, Gabriel, Pierre Cot et Pierre Loewel, pour les Catalans et Rizzoli. M<sup>rs</sup> Campinchi défend R. Garibaldi. M. le substitut Gaudel soutient l'accusation.

Après l'exposé des charges, M. Macià, avec émotion, donne lecture d'une longue déclaration, où il expose qu'il lui est pénible, ainsi qu'à ses complices, d'être en défaut avec la justice française. Il est douloureux pour eux d'être des prévenus de droit commun, mais ils tiennent à proclamer leur absolu dévouement à la grande cause de l'indépendance catalane. Les droits des peuples ne se prescrivent jamais.

« Nous avons marché vers la Catalogne afin d'organiser le soulèvement qui devait la rendre libre, et nous ne songions pas à la possibilité d'un conflit diplomatique avec la France. S'il existe quelques rapports entre notre expédition et la France, c'est seulement notre affection pour votre pays. Nous avons marché contre l'Espagne, qui est votre ennemie héréditaire. Nous sommes des amis enthousiastes de votre pays ; la République catalane serait une vigie contre toute hostilité de l'Espagne. Elle constituerait une République amie, et placée au milieu de votre route vers votre empire africain. Nous rêvons d'une République catalane qui serait votre Belgique pyrénéenne.

« Pour l'Espagne, nous sommes pires que les derniers Indiens, qu'il faut effrayer et exterminer... »

« Nous étions obligés de réaliser notre projet par la violence, seul moyen qui puisse réussir avec l'Espagne. Nous voulons la Catalogne libre de disposer d'elle-même ; il n'y aura pas de paix internationale tant qu'il y aura des nations opprimées. Nous voulons délivrer notre patrie asservie par l'Espagne depuis 1914.

« Nous voulons chasser ces généraux mort-nés qui ont détruit en Catalogne toutes nos libertés, emprisonné et torturé tant de Catalans. Nous voulons notre indépendance, non pas dans un esprit d'agressivité, mais pour faire disparaître l'esclavage officiel. En tentant de réaliser notre rêve de Catalans, nous n'avons pas cru abuser de la généreuse hospitalité que nous recevons en France ; nous tenons à proclamer notre amour pour la France, sœur chérie de notre Catalogne. »

Après avoir fait ces déclarations, le Président demande :

« Mais enfin, vous ne vous êtes jamais douté que vous pouviez occasionner bien des ennus à la France généreuse que vous dites aimer ? »

M<sup>rs</sup> Torrès intervient et riposte :

« Onze mille Catalans sont tombés devant Verdun. C'est une preuve d'amour donnée à un pays. »

Après M. Macià vint l'interrogatoire de Rizzoli. Il saisit l'occasion pour protester contre l'accusation d'avoir trahi. C'était Garibaldi qui prétendait rejeter sur lui ce déshonneur, mais il le met au défi de faire entendre « ses témoignages de mensonge ». M<sup>rs</sup> Torrès proclame alors que les Catalans qu'il représente sont heureux de rendre hommage à la loyauté et à l'honneur de Rizzoli.

Pour d'autres prévenus, qui ne savent que le catalan, un interprète est nécessaire. Il a été convoqué, il s'offre, mais dès les premières répliques, on s'aperçoit qu'il parle espagnol et les frères Morella ne le comprennent ou ne veulent pas le comprendre. Heureusement, un Catalan qui suit les débats en spectateur se propose pour suppléer à sa carence. Et l'on doit s'en remettre à lui de rétablir le contact entre accusés et magistrats.

Parmi les déclarations des interrogés, il est retenu celle de Ventura Gassol, qui se montra, comme toujours, un orateur enflammé. Il protesta contre le régime imposé, dans les prisons de la République, aux Catalans francophiles qui combattirent pour la France si nombreux.

« Visage d'apôtre, voix de clairon... » écrivait le lendemain le *Journal* — Gassol possède des dons incontestables d'orateur. — Et le *Journal* reproduisait une de ses phrases :

Les volontaires catalans qui ont combattu à Verdun ont poussé avec vos poils le cri : « Ils ne passeront pas ! » Par une singulière dérision, ils ont entendu ce même cri de la bouche des policiers qui les ont empêchés de franchir la frontière espagnole.

Voici le tour de R. Garibaldi. Il répond longuement. Ce sont d'abord quelques explications sur le complot qu'il déclare n'avoir connu que le 15 octobre, alors que le gouvernement italien en aurait été au courant dès le 1<sup>er</sup> septembre. La discussion ne tarde pas à s'engager avec M. Macià.

Garibaldi. — Quand je collaborai avec Macià... Macià (avec énergie). — Ce n'est pas vrai ; je n'ai jamais collaboré avec vous.

M<sup>rs</sup> Torrès. — Oui, Garibaldi, vous avez collaboré, mais par l'intermédiaire des gouvernements italien et espagnol. Et cela, vous l'avez reconnu par trois fois.

Garibaldi. — Je prouverai le contraire.

M<sup>rs</sup> Torrès. — Vous l'avez reconnu, ça me suffit. Et d'ailleurs, voici votre déposition. Elle porte votre signature, Garibaldi. Or, je ne sache pas qu'un homme de votre carrure puisse se laisser faire violence pour signer un document s'il n'est pas l'expression de la vérité.

Garibaldi. — On m'a dit « Signez », sinon on vous expulse, vous et votre famille, en Italie.

M<sup>rs</sup> Torrès. — Le texte est du 3 novembre, jour de l'arrestation et du premier interrogatoire de Garibaldi. Et vous, colonel, vous n'auriez pas pu supporter cette fatigue ? Car je sais vos moyens physiques. Mais vous me permettez, monsieur le procureur, de poser une question. M. Lapolla... Mais, au fait, pourquoi ne figure-t-il pas à l'audience, ce M. Lapolla ?... (A Garibaldi.) Contestez-vous que MM. Salla et Lapolla aient été des agents du gouvernement italien ?

M<sup>rs</sup> Campinchi. — Et moi, je n'admets pas qu'on interroge Garibaldi sur des faits pour lesquels il n'est pas poursuivi.

Sur le coup, tous les avocats sont debout et discutent avec une rare véhémence que calme à peine une courte suspension d'audience.

A la reprise, M. Benoît, commissaire divisionnaire à la Sûreté générale, donne sur tous les inculpés des renseignements favorables, à une exception près :

— Garibaldi, lui, était un agent provocateur appointé par Lapolla, questeur de la police fasciste.

A l'argument de la contrainte physique ou morale exercée pour obtenir des aveux, M. Benoît oppose un démenti formel.

Et, poussé dans ses derniers retranchements, Ricciotti de s'écrier :

— L'argent que j'ai reçu d'Italie, je l'employais à soutenir les antifascistes, par exemple, en payant des honoraires à leur avocat, M<sup>rs</sup> Torrès.

M<sup>rs</sup> Torrès proteste avec véhémence. Le président lui rend hommage.

Président Fredin. — Maître, vous êtes au-dessus de ces paroles.

Le dialogue reprend, très vite, entre M<sup>rs</sup> Campinchi et le commissaire Benoît, mais l'audience est brusquement levée et renvoyée au lendemain.

### La deuxième audience.

Au cours de la deuxième audience, ce ne fut plus le procès des Catalans. Ce fut celui de Ricciotti Garibaldi. Nous eûmes le spectacle de 17 co-accusés dressés contre le dix-huitième d'entre eux — celui qui portait le nom le plus illustre ! — et l'accusant de ne s'être joint à eux que pour les mieux trahir. Nous eûmes le spectacle d'un grand avocat — M<sup>rs</sup> Campinchi — astreint à faire front à ses dix-sept confrères mués en juges impitoyables de Ricciotti Garibaldi, des juges qui, forts des aveux recueillis par la Sûreté générale, flétrissaient celui qui, pour l'argent, s'était fait dénonciateur et agent provocateur.

Aux reproches, aux paroles de mépris, à l'accumulation des preuves, Ricciotti Garibaldi n'opposa qu'une

phraséologie redondante, de fautes arguties, d'incompréhensibles explications. Le visage congestionné et inondé de sueur, Ricciotti Garibaldi se vit asséner le coup de grâce par le commissaire divisionnaire Benoît, qui, à la barre des témoins, vint dire qu'il est certains policiers amateurs pour qui les vrais policiers eux-mêmes n'ont que dégoût.

Ricciotti Garibaldi alors demeura sans voix. Il semblait pris d'un vertige. Et ceux-là même qui le harcelaient eurent pitié de ce triste accusé qui vivait l'instant le plus atroce qu'un homme puisse vivre !

Les quotidiens de Paris ont donné assez de détails sur cette émouvante audience. Nous en donnerons tout de même un aperçu.

Après la déposition de M. Guelba, ami de Ricciotti Garibaldi, qui déclare avoir conservé à son camarade toute sa sympathie, l'on entend le commissaire Leluc qui recueillit les aveux du commandant. De nouveau, cette déposition renforce le procès qui est fait contre Ricciotti Garibaldi. Le commissaire Leluc rend compte en détail de toute son enquête, des renseignements qu'il recueillit sur l'aventure de Scevoli et des aveux que lui fit Garibaldi.

— Dans ma carrière, déjà longue, dit-il, je n'ai jamais employé les procédés dont se plaint Garibaldi, j'en affirme sur l'honneur. Je suis étonné et peiné, car mes conversations avec Garibaldi, mes interrogatoires, ses réponses, se sont suffisamment prolongés pour que je sois certain de l'exactitude de ce qui a été écrit. Etant donné la gravité de l'affaire, j'ai pris toutes les précautions possibles. Je parlais mon procès-verbal, pas un mot n'était écrit sans que Garibaldi et moi-même nous en fussions rendus compte. J'ai tellement peu torturé Garibaldi que j'ai tenu à rendre hommage à ma conscience. Il a même déclaré que j'étais le seul homme au monde qui lui avait trouvé quelque pitié et même de la sympathie.

Garibaldi esquissant une protestation, le président lui demande de répondre nettement à cette question : les aveux rapportés dans le procès-verbal sont-ils exacts ? Fidèle à son habitude, Ricciotti Garibaldi répond à côté. Il se plaint que le commissaire de la gare de Nice ait employé à son égard des termes peu corrects. M. Leluc s'indigne : « Il a pleuré en laissant tomber sa tête sur mon épaule et en me demandant de lui serrer la main. Est-ce l'attitude d'un homme que je venais de torturer ? »

M<sup>rs</sup> Torrès insiste et contraint Garibaldi à se taire. Il établit que par le témoignage de M<sup>rs</sup> Leluc tous les aveux de Garibaldi en ce qui concerne les sommes versées par Salla et Lapolla sont exacts. Garibaldi tente d'ergoter. « Salla et Lapolla m'ont interrogé, dit-il, c'est donc la preuve que le gouvernement italien connaissait par avance le complot catalan. » M. Leluc précède.

— Garibaldi m'a déclaré : « Je connaissais Salla comme une friponille, et j'ai voulu avoir une garantie qui me couvre plus que sa personne ; c'est pourquoi j'ai exigé qu'il m'amène M. Lapolla. »

« Garibaldi m'a d'abord avoué avoir reçu 100.000 francs de Salla pour le compte de Lapolla, puis 300.000, ensuite 400.000, enfin 600.000 lire. Il m'a même ajouté que ces friponilles exigeaient des retournes et qu'ils l'ont grugé de 145.000 lire. »

Garibaldi se fait. Sur une question de M<sup>rs</sup> Torrès, le commissaire précise que Garibaldi a reconnu avoir correspondu avec les agents de la police italienne dans un langage chiffré, notamment sous le nom de sa cuisinière.

On entend au milieu de la plus vive curiosité M. Scevoli, ancien employé de Sante Garibaldi, qui fut chargé par Ricciotti Garibaldi d'une mission en Italie, en même temps qu'il était dénoncé à la police italienne. L'employé dit toute son ancienne admiration pour Garibaldi et son indignation d'apprendre qu'il a été trahi par lui.

— Vous êtes un mouchard, répète-t-il à maintes reprises.

— Nous le savons, observe le président Fredin.

— Merci, Monsieur le Président, constate M<sup>rs</sup> Torrès. Le commissaire Benoît déclare que Rizzoli, surveillé depuis un mois, n'a pu se rendre à l'ambassade d'Italie pour y dénoncer le complot catalan.

Un violent incident s'élève entre M<sup>rs</sup> Campinchi et M<sup>rs</sup> Torrès au sujet de l'indignité de Ricciotti Garibaldi.

Enfin, Maxime Rocca, député italien, dénationalisé par le gouvernement de M. Mussolini, raconte les agissements de la police italienne en France.

M<sup>rs</sup> Torrès salue en M. Rocca l'un des premiers Italiens engagés pour la France en 1914.

M. Massimo Rocca ayant dit tout le mal qu'il pensait du fascisme italien, M. Edouard Ortega y Gasset, ancien député aux Cortès, lui succède.

Il n'y a pas besoin d'être dénationalisé pour entretenir son âme ardente beaucoup de rancœur contre les bourreaux de son pays. L'exil lui suffit. M. Ortega y Gasset, homme de pensée généreuse et de grande clairvoyance politique, fait une brillante défense de M. Macià.

— J'ai fui l'Espagne de Primo de Rivera parce que c'est une prison, et je comprends M. Macià. Moi Cas-



Francesc Macià

Croquis de Berings (du *Matin*).

« Illan, moi Espagnol, je lui dis : Vous êtes un frère à moi et je vous exprime tout mon enthousiasme. »

Le Président. — Vous êtes bien en France ? Estimez-vous que le colonel Macià a bien fait d'y apporter le trouble ?

Un sourire à travers le cristal des lunettes et cette réponse :

— Hé ! il n'avait pas d'autre moyen... physique. Et puis... les policiers espagnols vous en font bien d'autres !

Le Président. — Nous reprochons au colonel Macià d'obliger la France à traduire devant nous des frères de ces Catalans qui sont tombés là-haut !

M<sup>rs</sup> Torrès. — Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Charles Malato évoque les pires attentats des géraliers espagnols — ceux de Montjuich et ceux de Garraf — et avoue qu'il n'est pas séparatiste puisqu'il estime que les peuples sont suffisamment séparés. Mais il dit combien le geste de Macià lui semble noble et généreux.

M<sup>rs</sup> de Moro-Giafferi, député, tient à saluer « le gentilhomme peut-être suranné mais magnifique » qu'est M. Macià, et M. Jean Bonnafous, fier de son titre d'Occitan, rend hommage aux inculpés.

Après un vif incident entre Rizzoli et un témoin de Garibaldi, un commerçant de Bois-Colombes, M. Giroa, épuise la liste des témoins en apportant l'hommage de sa cité au colonel Macià et à ses amis.

M<sup>rs</sup> Torrès. — Je remercie ce brave homme de son salut à des hommes braves.

La comtesse de Noailles et le poète Viellé-Griffin, malades, avaient adressé au président leur déposition, toute à l'honneur de M. Macià.

### Troisième audience.

Après le dépôt de conclusions par M<sup>rs</sup> Bizos, qui demande au Tribunal de déclarer nuls les procès-verbaux d'interrogatoire dressés par MM. Benoît et Leluc, parce qu'obtenus en violation systématique du Code pénal, M. le substitut Gaudel prend la parole.

Réquisitoire éloquent, plein de noblesse et de force, plein de générosité aussi, et qui, fait rare, sinon unique, reçoit l'approbation des inculpés et les applaudissements de la foule.

M. Gaudel, après avoir rendu un hommage complet et chaleureux au courage et au désintéressement du colonel Macià et de ses compagnons, déclare que le complot qu'ils ont fomenté contre l'Espagne ne forme pas la matière du procès, que ce n'est pas là-dessus que le Tribunal aura à se prononcer, mais sur le fait de la détention d'armes et d'explosifs.

Cependant, après avoir dit toute son estime pour le vaillant chef catalan, officier supérieur, ancien député aux Cortès, qui consacra, dans l'exil, son activité et sa fortune à la cause de l'indépendance catalane, M. Gaudel lui reproche de n'avoir pas tenu compte du danger que son action politique menée en France constituait pour notre pays, dont elle compromettait les rapports pacifiques avec l'Espagne. Toutefois, l'hommage que le substitut rendit à la mémoire des milliers de Catalans morts pour la France près de Verdun fit monter une rougeur de fierté au front de tous les conjurés.

M. Gaudel poursuivit :

— Cependant, malgré l'estime et la sympathie qu'on peut avoir pour les inculpés, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont commis un délit pour lequel ils doivent être punis. Nous devons faire notre devoir avec tristesse, mais nous devons le faire, car, en France, une chose doit toujours dominer : c'est le respect de la loi.

M. Gaudel, rappelant que les inculpés encoururent des peines échelonnées entre un mois et cinq ans de prison et allant de 16 à 3.000 francs d'amende, examine successivement le rôle de chacun d'entre eux, faisant une juste discrimination entre leur situation de délinquants à l'égard de la loi française et leur honorabilité privée, qui est sans reproche.

M. Gaudel n'a pas encore parlé de Garibaldi. Il l'a gardé pour la fin, et un silence lourd s'établit lorsqu'il déclare :